

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Pascal DAGORY procuration à M. Ivica JOVIC.
M. Didier DIROL procuration à Mme Nathalie BAUDOUIIN
M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
M. Raoul LIMA procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Danièle CLOUARD

Absente :

Mme Sofia RAFAÏ

Madame Danièle MOTTIN est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	20
Votants	28

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2023

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL SITUÉ 28-30 RUE DE LA BRÈCHE AU PROFIT DE LA POSTE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération de la commune d'Épône du 28 septembre 2022 actant la création de la « Place des services » en partenariat avec le groupe la Poste ;

2023
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09/2023 – Délibération A6 n° 23-067
7.10 Finances locales - Divers

Considérant que la ville d'Épône est propriétaire des locaux situés à Épône, 28-30 rue de la brèche ;

Considérant que la mise à disposition des locaux précités sera accordée, pour une durée de trois années,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 19 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

DECIDE :

1. D'**autoriser** la mise à disposition des locaux situés à Épône, 28-30 rue de la brèche, au profit du groupe La Poste, pour une durée de trois années ;
2. **De déléguer** à monsieur le Maire, la conclusion de la convention avec le groupe La Poste relative à cette mise à disposition ;

Précise que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture des Yvelines,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le **16 OCT. 2023**
Et publié/affiché le **16 OCT. 2023**

Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Danièle MOTTIN
Secrétaire de séance


